

# Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 13 mars 2024

Délibération n°DE\_2024\_03\_001

RF  
Préfecture de la Meuse

Contrôle de légalité

Nombre de délégués : 24 Date de réception de l'AR: 15/03/2024

Quorum : 13

Votants : 15 dont 1 suppléant

055-200088961-20240313-DE\_2024\_03\_001-DE

L'an deux mille vingt-quatre et le treize mars, à 17 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 06 mars 2024, s'est réuni en Salle des fêtes de Belleville-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Antoni GRIGGIO, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur André TROUSLARD, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Christophe CAPUT, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Stephane PERRIN

Monsieur Stephane PERRIN est désigné secrétaire de séance.

## 7.1 - Vote du compte administratif 2023

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Julien DIDRY, ne prenant pas part au vote,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Julien DIDRY après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	2 398.41			53 784.93	2 398.41	53 784.93
Opérations exercice	7 063.54	23 735.48	492 238.92	437 883.71	499 302.46	461 619.19
Total	9 461.95	23 735.48	492 238.92	491 668.64	501 700.87	515 404.12
Résultat de clôture		14 273.53	570.28			13 703.25
Restes à réaliser						
Total cumulé		14 273.53	570.28			13 703.25
Résultat définitif		14 273.53	570.28			13 703.25

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président

Julien DIDRY

